

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE MONTHAUT

Séance du 04 décembre 2019 20 h 00

Membres en exercice : 7

Date de la convocation: 27/11/2019

Présents : 6

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille dix-neuf et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude MARTY

Présents : Claude MARTY, Gérard LAFITTE, Jean ROMAN, Stéphane LAFITTE, Anne LEFEVRE, Estelle LAURENS

Représentés: Philippe TEULON par Jean ROMAN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Gérard LAFITTE

Objet: Projet de déconcentration de proximité (fermetures de trésoreries) - DE_2019_013

VU le le Code général des Collectivités Territoriales ,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du Département de l' Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies , bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l' IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE DE :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de cration d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,
- 3) EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs complétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,

C. MARTY, a signé

RF Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/12/2019 011.211102470.20191204 DE 2019 013 DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09/12/2019
et publié ou notifié
le 09/12/2019

RF
Limoux

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/12/2019
011-211102470-20191204-DE-2019-013-DE